



Chères Larziacoises, chers Larziacois,

La crise sanitaire que nous traversons bouleverse nos vies et nos habitudes quotidiennes. Elle implique des mesures inédites pour stopper l'épidémie, obligeant une large part de la population à un confinement à domicile jusqu'à nouvel ordre. A travers ce second courrier, je souhaite refaire le point avec vous sur les différents dispositifs mis en place par la Municipalité en lien avec les autres acteurs de la commune et de l'intercommunalité.

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

L'équipe de l'accueil / état civil répond à vos questions par téléphone, vous aide dans vos démarches quotidiennes, ou vous oriente vers les bons interlocuteurs. Des agents présents sur site par roulement, continuent de remplir les missions indispensables au fonctionnement de la commune et les interventions urgentes.

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES HÔTEL DE VILLE :

3 permanences téléphoniques sont assurées de 9h-12h et de 14h-17h, du lundi au vendredi :

- Accueil : **01 69 27 14 00**
- Police Municipale : **01 69 92 84 50**
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :
01 60 82 69 35 – 01 85 46 11 28 – 01 60 82 61 63

Autres numéros utiles :

- le **0800 130 000** (n° national gratuit d'information sur le Coronavirus 7j/7 – 24h/24)
- le **15** (en cas d'urgence médicale uniquement)
- le **112** (en cas d'accident, d'arrêt cardiaque ou d'urgence vitale uniquement)

ASSISTANCE AUX PERSONNES FRAGILES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lardy coordonne les actions au service des plus fragiles et a renforcé ses effectifs avec des volontaires recrutés parmi les agents communaux et les élus. Merci à eux pour leur intense mobilisation depuis le début de la crise.

> Vous pouvez vous faire enregistrer ou faire enregistrer un proche isolé ou fragile sur le registre de **veille communale** du CCAS en appelant le **01 60 82 69 35 – 01 85 46 11 28 – 01 60 82 61 63**.

Ses équipes prendront contact avec vous pour prendre de vos nouvelles et recenser vos besoins. Si vous connaissez autour de vous, des personnes fragiles ou isolées, merci de les signaler au CCAS. Si vous souhaitez bénéficier du **service de portage de repas à domicile**, rapprochez-vous également du CCAS.

Pour les personnes dites « à risque », le CCAS centralise les **demandes de médicaments** et les transmet aux deux pharmacies de Lardy, ainsi que les **commandes pour les commerçants** du marché du Bourg et Intermarché pour livraisons à domicile. A noter: le magasin Intermarché propose un accès prioritaire pour les personnes de plus de 70 ans, tous les matins entre 9h et 10h.

Dans le contexte du confinement, nous invitons chacun d'entre vous à être très **vigilant par rapport au démarchage à domicile ou téléphonique, et à l'usurpation d'identité**. Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires par téléphone, et appliquez cette même vigilance sur Internet si vous disposez d'une connexion et d'un ordinateur à la maison. Signalez tout démarchage abusif en composant le 17.

SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET MARCHÉS

Les commerces alimentaires et de 1^{ère} nécessité de Lardy restent ouverts. Nous avons recensé ceux qui assurent un service de livraison et la liste est actualisée en temps réel sur le site de la ville www.ville-lardy.fr. Après une suspension d'une semaine sur décision préfectorale, nous avons réussi à obtenir la réouverture du marché du Bourg du vendredi matin, qui joue un rôle important pour l'approvisionnement en produits frais. Le marché a donc pu reprendre dès le vendredi 3 avril dans le respect strict des règles de sécurité et des gestes barrière.

Restent également ouverts les pharmacies, médecins & autres professions médicales qui ont aménagé leurs modalités d'accueil du public et leurs horaires (laboratoire uniquement sur rendez-vous, téléconsultations pour les médecins, guichet extérieur pour la pharmacie etc.).

SÉCURITÉ

La gendarmerie et la police municipale peuvent procéder à des contrôles et verbaliser des personnes circulant sur le domaine public. Encore une fois, insistons sur l'impératif du respect des règles de confinement, seule arme réellement efficace pour lutter contre la propagation du virus. Pour rappel, toute sortie abusive ou non-présentation de l'attestation correspondante dûment motivée, est passible d'une amende forfaitaire initiale de 135€. Les modèles d'attestation sont disponibles sur le site www.ville-lardy.fr. Une version officielle sur smartphone sera bientôt disponible.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les enseignants des écoles maternelles, élémentaires et du collège de la ville sont mobilisés afin d'assurer les cours à distance. Merci à eux pour le lien précieux qu'ils continuent à maintenir avec leurs élèves et les familles.

ENTRETIEN ET COLLECTES DES DÉCHETS

Les collectes de **bacs d'ordures ménagères et de recyclables** sont assurées normalement. Grâce à l'intervention de la commune auprès du SEDRE, **3 levées supplémentaires gratuites** ont été obtenues sur le temps du confinement strict, passant votre forfait de 18 à 21 levées par an. En revanche, le ramassage des **déchets verts** en porte-à-porte ne pourra plus être assuré après le lundi 6/04 (dernier passage), durant tout le confinement. Vous êtes invités à les conserver chez vous en attendant le retour à la normale, ou à les composter dans une démarche de biodiversité. Pour rappel : le brûlage à l'air libre des déchets de tout type, est toujours interdit.

Pour les bacs collectés : les poubelles non conformes ou les déchets mal présentés ne seront pas ramassés. Les consignes et dates de levées sont disponibles sur www.ville-lardy.fr, rubrique Collectes, ou sur le site du Sedre. Afin de préserver la **santé des rippeurs**, vous devez mettre, sous sacs hermétiques, mouchoirs, sopalin, gants et masques. Attention, ces déchets ne doivent pas être mis dans le bac de tri, mais dans celui des ordures ménagères. Merci pour eux !

Tous les **écocentres** sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Le ramassage des **encombrants** sur rendez-vous reste suspendu jusqu'à nouvel ordre. Vous êtes aussi invités à limiter vos **apports volontaires** (verre notamment), le temps du confinement.

Enfin, les services techniques de la ville assurent un service minimum de propreté dans la ville. Aussi, invitons-nous chacun à faire preuve de civisme dans cette situation exceptionnelle.

SOUTIEN AUX SOIGNANTS ET PERSONNES ASSURANT ASSISTANCE & SÉCURITÉ À LA POPULATION

Un passage prioritaire a été mis en place dans tous les commerces de la ville pour ces personnels en première ligne afin de faciliter leur quotidien (soignants, SDIS, professions médico-sociales, infirmières libérales, gendarmerie, sécurité civile...). Par ailleurs, la commune leur a distribué ses stocks de masques afin de pallier la pénurie actuelle. Si vous disposez de matériels susceptibles de les protéger (masques, visières de protection, sur-vêtements, gants), n'hésitez pas à les déposer dans vos pharmacies qui les répartiront auprès des professionnels locaux les plus exposés. Enfin, l'accueil de leurs enfants est organisé par la CCEJR à Boissy-sous-Saint-Yon et Boissy-Le-Cutté.

Tous à vos fenêtres, jardins et balcons à 20 heures chaque soir pour applaudir le travail formidable et tout à fait vital qu'ils font quotidiennement au service des autres !

INFORMATION ET COMMUNICATION

Nous avons à cœur de pouvoir vous informer, en temps réel sur les supports de communication de la Ville (panneaux lumineux, site internet www.ville-lardy.fr, page Facebook officielle « Ville de Lardy ») que nous vous invitons à consulter régulièrement pour des informations locales et nationales actualisées.

Et, pour un peu de légèreté, n'hésitez pas à jeter un œil à l'Agenda du site de la ville qui s'est transformé en un espace fourmillant d'idées pour vous occuper les mains et l'esprit depuis chez vous le temps du confinement. Vous y retrouverez notamment nombre d'initiatives associatives ou créations d'artistes locaux.

MERCI À TOUS ET A TOUTES !

Je veux remercier en particulier tous les professionnels ou proches qui assurent les soins et l'accompagnement des personnes fragiles et de nos aînés, ainsi que tous ceux qui contribuent à la sécurité et la continuité de la chaîne alimentaire avec nos commerçants de proximité. Merci également à toutes les personnes qui se sont fait connaître pour venir nous épauler.

Les prochaines semaines seront déterminantes dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Continuons à nous protéger et à protéger nos proches en respectant les gestes barrières et le confinement. Nous devons faire preuve de solidarité et de patience, pour aider les soignants et tous ceux dont le travail est essentiel pour faciliter notre quotidien !

Je suis de tout cœur avec vous.

Votre Maire,


Dominique Bougraud



Tél 01 69 27 14 00 - Fax 01 60 82 24 57

Mail mairie@ville-lardy.fr - Internet www.ville-lardy.fr

Hôtel de Ville - 70, Grande Rue - 91510 LARDY